

# Le risque social de l'aménagement forestier durable en Afrique centrale

CIRAD

Montpellier

19 octobre 2004



**Jean-Michel PIERRE**  
consultant  
en foresterie sociale

# Ce qui définit le volet social de l'aménagement forestier durable :

le cadre normatif « ce qui doit être »



# Les 3 objectifs globaux du volet social de l'aménagement forestier durable

1

Assurer les conditions de vie adéquates sur les sites industriels et les bases-vie pour les salariés et leurs ayant-droits légaux

2

Assurer la coexistence des différents usages légaux des ressources et des espaces naturels de la concession forestière

3

Contribuer au financement du développement local : fiscalité décentralisée

## Le volet social : ce qui doit être

### 3 objectifs globaux



principe d'intervention :  
démarche participative  
entre les parties-prenantes

constat :

- mise en œuvre très difficile
- émergence d'un risque social

le volet social : ce qui est

# **Le postulat de la démarche participative**

**Partage effectif de décisions de gestion,  
de responsabilités et de bénéfices**

**Un résultat attendu**

**Contribution effective à la préservation  
du patrimoine forestier et au développement  
des communautés bénéficiaires**

# **Les conditions de la démarche participative**

**Partage des droits, des obligations et des bénéfices sur une base contractuelle...**

**...qui implique des titulaires de droits sur des espaces légitimement reconnus, dont l'autorité est reconnue et acceptée par les parties prenantes**

# **Les changements induits**

**Du monopole de gestion de l'État  
à un partenariat local**

**Nouveaux modes de financement et de mise  
en œuvre du développement local :  
fiscalité décentralisée**

# Constats et limites actuels

l'approche sociale de l'aménagement forestier est validée dans de nombreux contextes

inadéquation entre le cadre légal et son application par les institutions étatiques

difficile appréhension des réalités des sociétés rurales forestières par rapport aux objectifs de l'aménagement

faible capacité de mise en œuvre du volet social par les opérateurs industriels



**constats**

# **L'Etat et ses services déconcentrés**

Une faible légitimité de l'État pour être le garant et l'arbitre d'une gestion locale concertée :

Implication d'agents de l'État dans les filières illégales (braconnage, coupes frauduleuses...)

Tiers-absent du développement local, malgré les nouveaux mécanismes fiscaux

Monopole foncier : dans la pratique, difficile reconnaissance du patrimoine forestier des populations locales

**constats**

# **Les populations riveraines bénéficiaires**

Difficile mobilisation des populations rurales autour des objectifs de l'aménagement

Importance de la chasse commerciale dans l'économie monétaire des ménages ruraux peu prise en compte

Pas de véritables alternatives économiques émergentes, ni de « rente » compensatoire (emploi, infrastructures, appui aux initiatives locales...)

**constats**

# **Les populations riveraines bénéficiaires**

Difficile mobilisation des populations rurales autour des objectifs de l'aménagement

Un espace social « représentatif » très complexe à appréhender :

Processus de décision articulés entre ville et campagne, pouvoirs « modernes » et « traditionnels », pouvoirs « diurnes » et « nocturnes »

Un rôle prépondérant des « élites » villageoises dans les mécanismes et les tentatives de captage de la « rente » forestière

Un déficit d'opérateurs de développement compétents et de projets de développement en zone forestière

**constats**

## **L'opérateur privé industriel**

**Une contribution au développement local  
inadaptée:**

**Aucun mandat ni compétence en matière  
de planification du développement local**

**Peu de changement dans les pratiques sociales  
de « développement » des entreprises forestières  
(syndrome des écoles sans instituteurs et des  
dispensaires sans infirmier, ni médicament)**

**Un développement urbain des grands chantiers  
forestiers non maîtrisé**

**Quel risque social ?**

risques

## En terme de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts

Des objectifs difficilement réalisables à l'heure actuelle (excepté bien-être social, bases-vie)

Affecte l'efficacité globale du processus d'aménagement, menace la durabilité sociale et économique de l'activité forestière industrielle :

Paix sociale non garantie pour l'opérateur industriel :  
émergence de nouveaux conflits d'usage et conflits territoriaux, dégradation possible de l'économie rurale

« Double paiement » de la contribution sociale économiquement soutenable ?

**risques**

**En terme  
de développement  
socioéconomique  
régional**

**Contribution inadéquate au développement local :**

- très faible impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines**
- dans certaines conditions, dégradation des conditions de vie**

**Frein majeur au processus de décentralisation :  
renforcement du sentiment de défiance envers les  
services étatiques et les instances représentatives  
(conseil départemental,...)**

**Solutions ?**

# **Des constats aux perspectives**

**Cadre légal et son application**

**Réalités des sociétés rurales forestières**

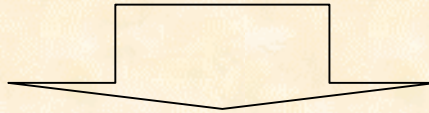
**Latitute et capacité réelle du secteur industriel**

**Faiblesse des mesures d'accompagnement effectives dans la mise en œuvre du volet social**



# **Solutions ? Quelles mesures d'accompagnement ?**

**Renforcement des connaissances en sciences sociales  
en Afrique centrale**

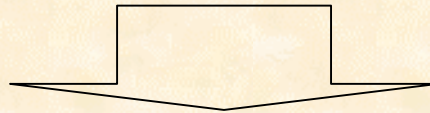


**Superposer l'espace géographique à aménager  
avec l'espace socioéconomique réel**

**Adapter les objectifs de chaque plan d'aménagement  
au contexte socioéconomique et non le contraire**

# **Solutions ? Quelles mesures d'accompagnement ?**

**Renforcement des compétences  
en médiation patrimoniale et en animation rurale**



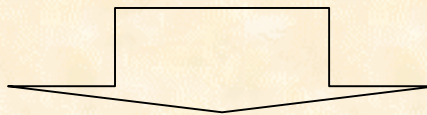
**Intégrer de nouvelles compétences spécifiques  
au sein des entreprises forestières**

**Renforcer sur le terrain de nouvelles compétences  
spécifiques au sein des Administrations forestières**

**Accompagner et former les organisations locales**

# Solutions ? **Quelles mesures d'accompagnement ?**

Concevoir la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable au-delà de l'unité spatiale qu'est la concession



Financement de programmes régionaux d'appui aux alternatives économiques : sécurité alimentaire régionale, activités rémunératrices, organisation des filières